



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
08.03.2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 22/7

**Présents :** Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mrs SOULAGES, BENEZECH, Mme TEULIER, Mr JALBY, Mme COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mmes RAINESON, GAVALDA, VABRE, Mrs SALOMON, MASSON, MARIE, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, MARTY.

**Absents :** Mme GHODBANE procuration à Mr JALBY  
Mme DELPOUX procuration à Mr CENTELLES  
Mme FARIZON procuration à Mr DONNEZ  
Mrs DEMAZURE, TAUZIN, Mme BETTINI, excusés, Mr SARDAINE.

**Secrétaire :** Mr CAYRE.

Objet de la délibération

Par délibération du 22 juin 2020, le conseil municipal a décidé de créer 8 commissions municipales et notamment la commission « culture – patrimoine – valorisation du territoire » pour laquelle le nombre de membres a été fixée à 10.

**MODIFICATION  
DE LA  
REPRESENTATION  
AU SEIN DE LA  
COMMISSION  
CULTURE**

L'élection des membres est intervenue lors de la séance du 28 septembre 2020, dans le respect des principes de représentation proportionnelle.

Suite au retrait des fonctions d'adjoint de Madame Isabelle BETTINI, celle-ci a fait part de son souhait de poursuivre son mandat au sein du conseil municipal de la ville de Saint-Juéry en qualité de conseillère municipale indépendante. Par conséquent, il est proposé de décider de son remplacement au sein de cette commission et de renommer la commission en commission « culture ».

Par ailleurs, un autre siège est devenu vacant par suite de la démission du conseil municipal de monsieur Dominique BALOUP.

Il convient donc de procéder à l'élection de deux nouveaux membres suivant la répartition suivante : un membre pour le groupe de la majorité et un membre pour l'opposition.

Dalila GHODBANE s'est déclarée candidate pour le groupe de la majorité.

Vincent MARTY et Isabelle BETTINI se sont déclarés candidat (e) pour l'opposition.

Conformément à l'article L.2121-21, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L2121-21 et L2121-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 22 juin 2020 et 28 septembre 2020 relatives à la composition des commissions et à l'élection des représentants,

Vu le procès-verbal d'élection,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de procéder au remplacement de madame Isabelle BETTINI en qualité de membre de la commission « culture » et de pourvoir le siège devenu vacant suite à la démission de monsieur Dominique BALOUP,

Pour le poste vacant au sein du groupe de la majorité,

A l'unanimité, il a été décidé de procéder au vote à main levée.

Nombre de votants : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 25

Dalila GHODBANE a obtenu : 25 voix

Pour le poste vacant au sein de l'opposition,

A l'unanimité, il a été décidé de procéder au vote au scrutin secret.

Nombre de votants : 25

Votes blancs : 2

Vote nul : 1

Suffrages exprimés : 25

Vincent MARTY a obtenu : 22 voix

Isabelle BETTINI a obtenu : 0 voix

Culture.  
Au vu des résultats, Dalila GHODBANE et Vincent MARTY sont élus pour siéger à la commission

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 15 mars 2022  
David DONNEZ,  
Maire,

